

DEL2024_09_155

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. **Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DÜDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DELIBERATION PORTANT SUR L'AUTORISATION DE BÉNÉFICIER DES CEE POUR LES TRAVAUX DE CALORIFUGEAGE DES CANALISATIONS D'EAU CHAUDE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Développement du contexte

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les objectifs du décret tertiaire visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments à usage tertiaire,

Considérant que les canalisations d'eau chaude des bâtiments municipaux de la ville de Montfermeil ne sont pas isolées ou isolées par un calorifuge vétuste et/ou dégradé et/ou d'ancienne génération,

Considérant que le calorifugeage est essentiel pour réaliser des économies d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,

DEL2024_09_155

Considérant que ce projet permettrait de répondre aux objectifs du décret tertiaire et de bénéficier des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cette collaboration par une convention,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser les travaux de calorifugeage des canalisations d'eau chaude dans les bâtiments municipaux de Montfermeil.
2. De signer une convention avec la société Eco Environnement, qui coordonnera et supervisera les travaux, et avec IDF Calorifuge, qui réalisera les travaux.
3. De bénéficier des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) obtenus grâce à ces travaux et de les valoriser pour financer le projet sans reste à charge,
4. De transmettre les documents nécessaires relatifs à l'instruction de ce dossier et à la valorisation des CEE.

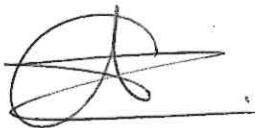
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Kevin CAUCHIE



Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.